# Aide à la désimperméabilisation/déconnexion des Eaux Pluviales



## A qui s'adresse t-elle?

- Gestionnaires de patrimoines importants (bailleurs sociaux ou autre) éventuellement dans le cadre d'opérations groupées pour une surface minimale de 500 m²;
- Communes (cours d'école, par exemple).



Ludothèque les Hérissons – Jarville-La-Malgrange

# Modalités d'application/Financement

Types de Travaux éligibles	Montant maximum de l'aide	Taux d'aide Maxi des travaux éligibles (avec autres aides dont AERM)
Travaux de « déconnexion » ou de « désimperméabilisation » de surfaces imperméabilisées existantes : - système de gestion intégrée des eaux pluviales gérant au moins les pluies courantes y/c toitures végétalisées	10 € TTC/m² « déconnecté » ou « désimperméabilisé »	80 %
Travaux de « semi- désimperméabilisation » type : pavés drainants, matériaux poreux, stockage/restitution	5 € TTC/m <sup>2</sup>	

#### Construction du dossier

- Un courrier de demande
  - Montant de l'aide
  - Coordonnées du demandeur
- Présentation du projet
  - Plan masse
  - Surface(s)
- RIB
- Signature de la convention avant le commencement des travaux

#### Attribution

- Etudes des dossiers
  - Ordre de réception
  - Limite des crédits et budgets prévus
- Convention
  - Etudes des surfaces
  - Validation du montant de l'aide
  - Détails des travaux éligibles
- Attribution de l'aide lors de la finalisation des travaux.

# Subvention récupérateur d'eau de pluie

- Subvention de 50 % du coût
  - Plafond à 50 € pour un récupérateur EP de 300 litres





### Merci de votre attention



Maxéville – Cœur de Village